|  |  |
| --- | --- |
| **LOGO COLLECTIVITE** | **N°**……………**Arrêté portant radiation pour mise à la retraite sans droit à pension de la CNRACL**M………………………………………………………………………………………….Grade …………………………………………………………………………………… |

Le Maire *(ou le Président)* de .......................................................................................,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code des pensions civiles et militaires de retraite,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu la loi n° 2003-775 du 21 août 2003 et la loi n° 2010-1330 du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites,

Vu le décret n° 2003-1306 du 26 décembre 2003 relatif au régime de retraite des fonctionnaires affiliés à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales,

Considérant que M…………………………………………né(e) le ……………………. a demandé son admission à la retraite à compter du …………………….n° d’affiliation ……………………. ; mais ne compte pas 2 ans de services civils et militaires pour bénéficier d’une retraite versée par la CNRACL,

Ou

Considérant que M……………………………………………….. a la qualité de fonctionnaire stagiaire et est licencié pour inaptitude physique,

Considérant que le dossier de cet agent doit être rétabli auprès du régime général de la Sécurité Sociale et de l’IRCANTEC,

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** M……………………………. né*(e)* …………………………….. *(nom de jeune fille)* le …………………. est admis*(e)* à faire valoir ses droits à la retraite à compter du ……………………

 A cette même date, M…………………………………… est radié(e) des cadres.

**ARTICLE 2 :** Le Secrétaire Général (*ou le Directeur Général des Services*) est chargé de l’exécution du présent arrêté qui sera notifié à l’agent.

Ampliation adressée :

 - au Président du Centre de Gestion de la Charente

 - au Comptable de la collectivité

 - à la CNRACL

 Fait à………………………,

 le……………………………

 Prénom, Nom et qualité du signataire

|  |
| --- |
| Le Maire (*ou le Président*),- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,- informe que le présent arrêté peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de POITIERS (86) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.Ce recours peut être déposé sur l’application informatique « Télérecours citoyens », accessible par le site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)Notifié le ……………………………..Signature de l’agent : |